

« Comment France Télévisions me broyait »

L'économie du groupe repose massivement sur l'emploi de CDD dans tous les métiers. Cette armée de précaires sera la première à subir la réforme de l'audiovisuel public.

Hugo Boursier

Au 27, rue Louis-Blanc, dans le X^e arrondissement de Paris, la longue façade vitrée du conseil des prud'hommes s'affaisse légèrement vers l'arrière, comme si elle glissait sur le soleil rasant de cette matinée de novembre. Chaque année, à l'image du lieu en déséquilibre, des dizaines de salariés de France Télévisions s'y rendent à reculons, contraints de porter plainte contre leur employeur pour obtenir un CDI. L'entreprise publique, qui caracole en tête de l'audimat avec plus de 28 % des parts de marché en 2017, détient aussi un record moins glorieux, celui du nombre de condamnations judiciaires pour recours abusif aux CDD.

Ces premiers rendez-vous aux tribunaux remonteraient au temps de l'ORTF, il y a presque cinquante ans. Les CDI, alors en majorité, ont peu à peu laissé place aux CDD, souvent pour « *pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise* » (1), ce qui est illégal. Un rapport de 2016 réalisé par la Cour des comptes (2) cite une maquilleuse en contrat précaire depuis décembre 1975, ou encore une scripte du JT de France 3 « *titulaire de 650 CDD sur une période de douze ans* ». Des exemples loin d'être des cas isolés. Entre 2010 et 2015, toujours selon ce document, 207 salariés en CDD ont obtenu un CDI grâce aux prud'hommes, tandis qu'en 2015 299 demandes de requalification étaient toujours en cours.

« *C'est un contentieux absolument énorme*, explique M^e Ktorza, une des avocates historiques de ces dossiers. *Depuis vingt ans, pas une semaine ne passe sans une audience aux prud'hommes* », résume-t-elle. La situation coûte cher à l'entreprise. Rien qu'en 2014, pas moins de 9 millions d'euros ont été dépensés par le groupe – financé à

90 % grâce à la redevance publique – dans le seul cadre des requalifications en CDI. Selon un rapport de 2017 (3), le coût total des condamnations conclues entre 2013 et 2015 s'élèverait à 20,6 millions d'euros. Avec des procédures judiciaires lancées de manière récurrente à partir des années 2000, on peut imaginer le nombre de zéros alignés par le service des ressources humaines. Par ailleurs, la Cour des comptes pointait la surreprésentation de cadres, qui représentent 79 % des personnels techniques et administratifs, contre 17 et 18 % dans le reste de la population. Certains bénéficient de rémunérations très importantes : 547 salariés sur 10 000 émargent à plus de 96 000 euros brut par an, dont 191 gagnent pas moins de 120 000 euros. À France Télévisions, il y a les gros salaires et les petits. Quand une réforme se dessine, avec toujours des économies à faire, ce sont les seconds qui trinquent.

Le « *dévolement du recours aux CDD* », « *tendance lourde et durable* » selon les mots de l'Inspection du travail, oblige les salariés précaires à n'envisager un CDI que par le biais des prud'hommes. Voire du pénal. C'est ainsi qu'en mars 2018, pour la première fois dans l'histoire de France Télévisions, une journaliste a fait condamner l'entreprise à 10 000 euros d'amende pour « *infraction au code du travail* ». La jeune femme avait porté plainte pour « *harcèlement, discrimination et abus de CDD* », après avoir réalisé 450 contrats précaires en dix ans. « *Elle était largement prud'hommable* », selon l'expression consacrée, affirme Joëlle*, journaliste, qui cumule quant à elle 180 CDD en six ans, « *la moyenne basse ici* », ajoute-t-elle.

Passer au tribunal fait « *partie de l'ADN de France Télévisions* », estime Paul*, un chef-

opérateur du son, actuellement en procédure pour une pile de CDD qui s'entasse depuis le début des années 2000. Une pratique enseignée comme un réflexe. Faustine*, journaliste reporter d'images (JRI) et rédactrice web entrée il y a seulement trois ans à France 3, cumulant déjà 700 jours travaillés en CDD, se souvient : « *Pour mes premières piges, on m'a dit : "Surtout, pense bien à garder tes contrats courts. Ils te serviront pour les prud'hommes !"* »

La chaîne à vocation régionale, qui dispose de 24 antennes à travers le territoire, elles-mêmes dispatchées en plusieurs rédactions, est une grande *addict* des recours abusifs. Chaque « *locale* » doit gérer ses propres plannings et, en fonction de ses besoins, faire venir des gens d'un peu partout en France pour combler les trous. À l'instar de Stéphanie*, 250 fiches de paie en six ans – pour une durée maximale de deux semaines. « *On peut dire que j'ai fait le tour de France : Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute et Basse-Normandie, Champagne, Alsace, Bourgogne, Centre, Midi-Pyrénées. J'ai parfois conduit cinq heures pour une journée de contrat.* »

Ces situations, que certains journalistes disent considérer comme un « *challenge* » propre au métier, sont pour d'autres de plus

en plus difficiles à supporter. « *Je travaille beaucoup en décembre, poursuit Stéphanie, alors, à cette période, je me sens essentielle à la rédaction. Puis les semaines passent et on ne me rappelle plus. Je n'existe plus.* » Joëlle abonde : « *La demande est tellement forte que, si je loupe un appel parce que je n'entends pas la sonnerie, c'est inutile de rappeler. Même si c'est 30 secondes plus tard : quelqu'un aura décroché à ma place et accepté la mission. Il y a des jeunes complètement déprimés au bout d'un an.* » Elle considère que sont « *sacrifiées vie sociale et vie affective. Mais sans aucune reconnaissance* ». Après avoir espéré plusieurs postes en CDI dans la rédaction proche de son domicile, en vain, Joëlle a marqué une pause avec France Télévisions. Elle commençait à

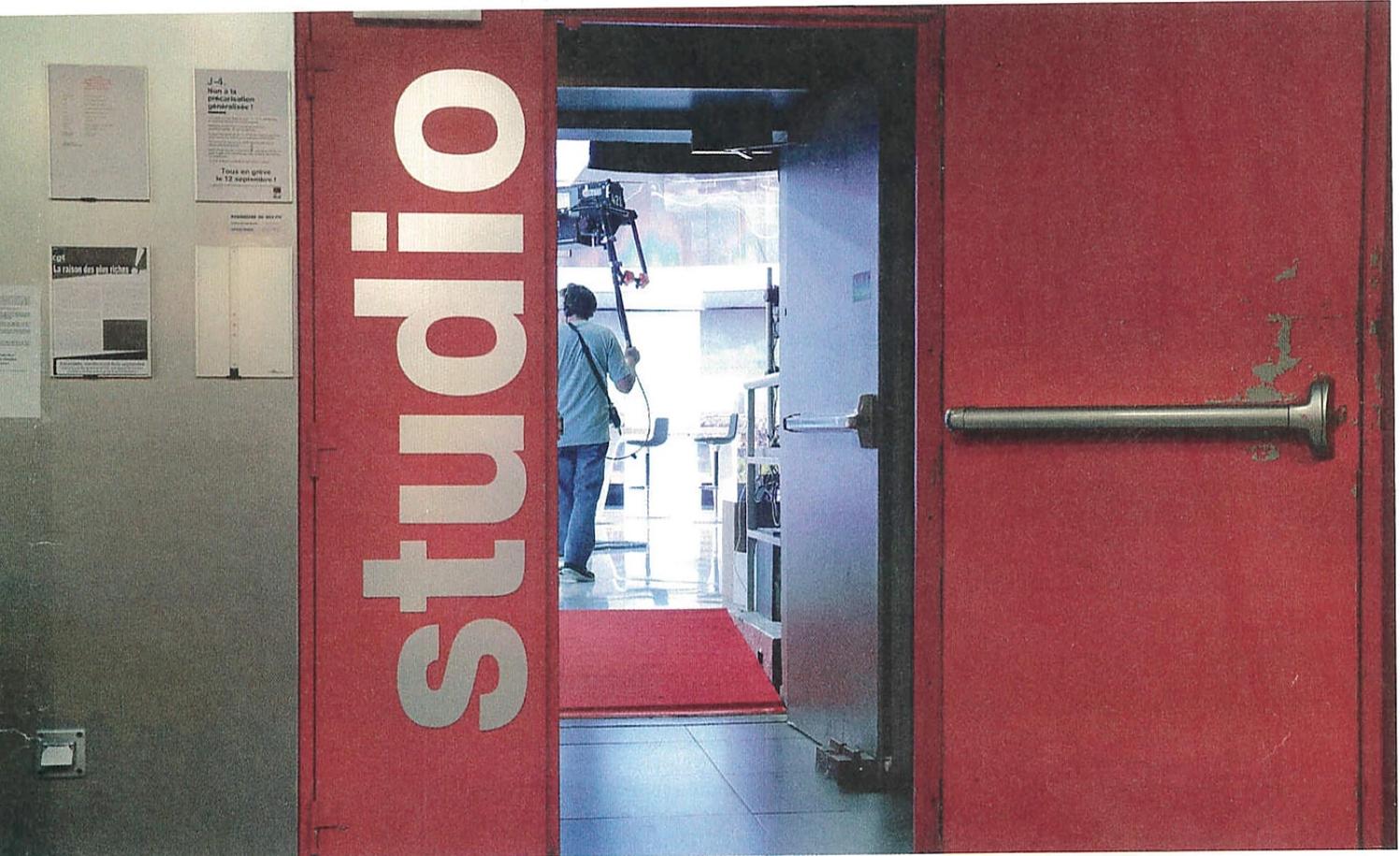
20,6
millions d'euros :
c'est le coût des
condamnations aux
prud'hommes entre
2013 et 2015.

(1) Article L1242-1 du code du travail.

(2) « France Télévisions : mieux gérer l'entreprise, accélérer les réformes », rapport de la Cour des comptes, octobre 2016.

(3) « Le recours à l'intermittence à France Télévisions et Radio France », rapport réalisé en janvier 2017 par l'Institut général des affaires sociales (Igas) et l'Institut général des affaires culturelles (Igcac).

* Dans le cadre de cette enquête, tous les salariés interrogés ont demandé que leur nom soit changé.



JACQUES DEMARTHON/AFP

faire des crises d'angoisse. En 2012, la médecine du travail a constaté une très forte hausse des arrêts de salariés à la suite d'un accident du travail. Pour les JRI et les opérateurs du son, leur nombre avait été multiplié par 13 entre 2008 et 2010 (4) !

En 2015, Faustine a craqué. « J'ai voulu raconter mon quotidien à la psychologue du travail. Comment France Télévisions me broyait et nous considérait comme des sous-merdes. J'étais dévastée que l'on soit de simples porte-micros pour la chaîne. » Le degré de souffrance, variable selon les témoignages, s'est encore accentué cette année. La direction cherche à limiter les passages aux prud'hommes. Sommée de réaliser presque 160 millions d'euros d'économies d'ici à 2022, Delphine Ernotte, l'ancienne directrice générale d'Orange devenue présidente du groupe public en 2015, et dont le mandat se termine en 2020, s'est inspirée de ce que faisaient ses concurrents privés, comme TF1, Canal+ ou M6 : en janvier 2018, la direction des ressources humaines a présenté aux syndicats un accord instaurant un seuil de 120 jours par an à ne pas dépasser pour les journalistes, et 80 jours pour les intermittents, sauf pour les salariés vus comme « réguliers », selon des critères fixés par les services d'Arnaud Lesaunier, directeur général délégué RH et organisation. « Pour la direction, les seuils sont un moyen de se protéger juridiquement des risques de requalification devant les tribunaux. Les promesses de CDI pour les plus anciens, c'est de l'habillage », estime de son côté Marc Chauvelot, secrétaire national SNRT-CGT.

L'information circule mal. Des centaines de salariés, qu'ils soient réguliers ou non, ont pu travailler au-delà des seuils parce que les

antennes locales en avaient besoin. Claire*, assistante aux plannings en charge de contacter les candidats, témoigne. « Ma responsable RH régionale m'a certifié que tous les CDD étaient considérés comme réguliers à partir de janvier 2018. » Alors, le 12 octobre, Olivier Godard, directeur des ressources humaines du réseau France 3, « annonce des règles couperet sur les seuils », indique une source proche des discussions. Les plus jeunes sont priés d'aller voir ailleurs. « Je viens d'avoir un coup de fil de ma DRH : tu as dépassé ton seuil. En fait, tu ne peux plus travailler à France Télévisions d'ici à la fin de l'année », écrit ainsi une assistante à un travailleur en CDD, pour qui étaient prévues deux semaines de contrat, dans un mail consulté par *Politis*.

Après les élections professionnelles, les syndicats se sont emparés du sujet et ont saisi la direction le 24 octobre. Une seconde rencontre a été organisée le 29, après un préavis de grève contre la précarité à France 3, déposé par FO trois jours plus tôt. La direction a confirmé que les 650 CDD réguliers n'étaient pas concernés par les seuils et a consenti « une application souple » pour les 600 irréguliers, du moins jusqu'en janvier 2019. C'est-à-dire quand arrivera la très redoutée réforme de l'audiovisuel public, qui nécessairement affectera les conditions de travail et les emplois. Donc les contrats.

« Il n'y a pas de gestion sur le long terme. Les CDI auront un plan social et les CDD se feront marcher dessus », affirme d'avance Claire. Arnaud Lesaunier qualifie de « dommageable » le nombre de contentieux, qu'il

Travailler à France 2 : un rêve qui tourne au cauchemar pour certains.

Une scripte du JT de France 3 a signé 650 CDD sur une période de douze ans.

(4) « Prévention et qualité de vie au travail au sein du groupe France Télévisions : diagnostic socio-organisationnel et panorama des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail », rapport du sociologue Henri Vacquin, 2014.

estime à une cinquantaine par an. « Je comprends que certains collaborateurs doutent de la capacité de France Télévisions à les embaucher. Mais passer par les prud'hommes n'est pas le meilleur moyen pour être intégré. Ce n'est pas notre politique. Le dispositif des 120 et 80 jours priorise justement les CDD réguliers. » Et limite les contentieux ? « Il assure une protection pour l'entreprise. Il fallait faire le constat que la fidélité accordée à certains non-permanents était aussi un élément de condamnation », explique-t-il, en assurant n'avoir rencontré ni Franck Riester, le nouveau ministre de la Culture, ni son équipe, ni reçu des éléments précis de la future réforme. Olivier Godard et différents responsables des ressources humaines n'ont pas répondu à nos sollicitations.

Derrière l'épaisse vitre bleutée des prud'hommes de Paris, les avocats de France Télévisions négocient désormais des « CDI contraints », comme celui d'Isabelle*, 46 ans, qui, après 1 945 jours de CDD entre 1999 et 2016, a obtenu un CDI... de 6 jours par mois, payé 700 euros. « C'est en dessous du seuil de pauvreté », déplore-t-elle. De quoi décourager ceux tentés par les tribunaux. Alors à chacun sa manière de se défendre. Aller au pénal, comme la journaliste mentionnée plus haut, qui a aussi engagé une procédure aux prud'hommes. Gaspard*, lui, est parti. « Je reviendrai si la faim me pousse à accepter à nouveau cette forme d'exploitation salariale. » D'autres, enfin, s'organisent dans des collectifs de solidarité sur Facebook. « Les téléspectateurs ne sont pas assez au courant de la précarité de certains salariés devant et derrière la caméra », indique une journaliste. S'ils l'étaient, nul doute qu'ils considéreraient leur travail d'un autre œil ! ●

Un CDI ? Patience !

Si la situation s'est un peu améliorée à Radio France, le recours aux CDD reste massif dans un système frappé d'omerta.

≡ Jean-Claude Renard

Des contrats d'un jour à deux mois. Au bout du compte, Éric* aura effectué 64 CDD en un peu plus de trois ans, au poste d'attaché de production, en « remplacement » ou « en surcroît de travail ». Des contrats qui lui ont permis de travailler à coup sûr l'été, le temps des vacances scolaires et les jours de fête. Le reste de l'année, il a compté sur les arrêts maladie des salariés, « en général de dernière minute ». Il faut savoir se rendre disponible à tout moment. « En gros, c'est du jonglage et du pari. Ça paye parfois, parfois pas. » Trois années comme ça. Quand tombe un atelier formation, par curiosité, il demande à y assister, au moins en tant qu'auditeur libre. Il est à ce moment précis sous contrat, mais la direction des ressources humaines lui répond que c'est impossible parce qu'il ne fait pas partie de l'entreprise... Il n'en reste pas moins dévoué et disponible.

Dans d'autres circonstances, Éric s'est retrouvé à former des employés qui postulaient à son propre poste, pour, *in fine*, voir recaser en CDI une autre personne dont la direction ne savait que faire. Bienvenue dans l'absurdie. Il a vécu suspendu au téléphone dans l'attente d'un contrat. Au bout d'un certain temps, il n'a plus été appelé. Il a compris : son temps de CDD était dépassé. Fin des reconductions.

* Les prénoms ont été changés pour des raisons de confidentialité.

De son côté, Vanessa* s'en est mieux sortie. Trois ans et demi de CDD, près de 200 contrats au compteur. Des CDD d'attachée de production qu'elle signe quitte à faire des remplacements sur des postes qui n'ont rien à voir avec son métier, quitte à remplir les tâches de deux temps pleins dans la même semaine. Pour un salaire mensuel moyen de 1 500 euros, prime de précarité et congés payés compris. En période de vaches maigres, Vanessa a tourné autour de 500 euros. Les indemnités chômage pallient le manque. Au bout de cette abnégation, un CDI.

À Radio France, « il existe encore un recours abusif aux CDD », rapporte Lionel Thompson, délégué SNJ-CGT, *même si la direction fait plus attention sur un certain nombre d'irrégularités. Il reste néanmoins des enchaînements de contrats qui ne respectent pas forcément les délais de carence.*

Des CDD qui pallient des RTT ou des congés, relevant normalement du besoin permanent de l'entreprise ».

Ce système touche un quart des journalistes, puis les techniciens, les animateurs de radio locale, qu'on appelle les « Parl » (personnel des antennes de radios locales), les

attachés de production et nombre de petits postes comme les documentalistes ou les chargés des relations extérieures. En 2017, on comptait ainsi 348 journalistes en CDD équivalent temps plein, dans une entreprise forte de plus de 4 000 salariés.

« Chaque contrat doit être étudié de près, poursuit Lionel Thompson. *Encore faut-il que le salarié soit prêt à aller en justice pour contester. Ça n'arrive que rarement, parce qu'ils sont, dans ce cas, en effet requalifiés mais aussitôt après licenciés, à moins d'une forte mobilisation autour. Or, ce sont tous des gens qui veulent travailler.* » Un précaire qui se tourne vers la justice n'obtiendra plus

de contrat. « En radio, le plus gros employeur reste Radio France, pointe Vanessa. *Si on se tourne vers la justice, on n'a plus de boulot par la suite.* »

Il n'y a guère que des personnalités connues, des figures emblématiques comme Serge Le Vaillant ou Laurent Lavigne, qui vont au bout (au reste, après avoir été évincés), et qui finissent d'ailleurs par gagner, « mais

pas les jeunes journalistes en CDD qui sont inscrits au planning [tableau de l'emploi du temps des journalistes tournants, NDLR] et qui espèrent être intégrés un jour en CDI », observe Lionel Thompson. De quoi faire régner une omerta, dans un système bien rodé. « C'est comme ça que ça marche, poursuit Lionel Thompson. La direction n'a pas besoin d'être très explicite, c'est parfaitement intégré. »

S'il est difficile de sortir de ce système, Lionel Thompson souligne qu'il y a maintenant longtemps que « la demande d'une brigade de remplacement a été faite, une brigade de CDI pour intégrer une partie des CDD du planning. Des gens qui tourneraient dans de meilleures conditions, pas au-delà de certaines régions, par exemple ». La direction n'a pas donné suite, et force est de constater que ce n'est pas la priorité des syndicats.

Mais, aujourd'hui, la perspective d'une réforme de l'audiovisuel public n'augure rien de bon, avec ses obligations d'économies, à hauteur de 20 millions d'euros pour Radio France, dont 5 millions pour l'année 2019. « On est dans une période où l'on nous demande de réduire la masse salariale, précise Lionel Thompson, on supprime donc des CDI, mais comme les objectifs en termes d'emplois sont irréalistes, surtout au vu du développement demandé sur le numérique et certains autres secteurs, c'est le nombre de CDD qui va augmenter. » ●

« Radio France est le plus gros employeur. Si on se tourne vers la justice, on n'a plus de boulot par la suite. »



LUDOVIC MARIN/AFP

Le nouveau ministre de la Culture, Franck Riester, a confirmé les restrictions budgétaires.



FREDERICK FLORIN/AFP

Une réforme qui zappe l'emploi

Annoncée depuis plus d'un an, la refonte de l'audiovisuel public voulue par le gouvernement se dessine sous les couleurs de l'austérité.

Jean-Claude Renard

Dans la réforme de l'audiovisuel public (annoncée en 2017), quand Franck Riester a succédé à Françoise Nyssen au ministère de la Culture, on en était là : une coupe budgétaire, d'ici à 2022, de 160 millions d'euros pour France Télévisions (sur un budget total de 2,8 milliards d'euros, recettes commerciales comprises), de 20 millions pour Radio France, d'environ 2 millions pour Arte et de 8 millions répartis entre France Médias Monde et TV5 Monde ; la suppression des chaînes France 4 et France Ô, basculant sur le numérique, et dont nombre de programmes seraient diffusés sur les autres chaînes du groupe ; l'instauration d'une présidence commune à l'ensemble de l'audiovisuel public pour chapeauter France Télévisions, Radio France, l'INA et France Médias Monde (soit une BBC à la française que dirigerait volontiers Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, secondée par Sibyle Veil, PDG de Radio France) ; la nomination des présidents de chaque groupe non plus par le CSA mais par un

conseil d'administration propre, les « Sages » perdant ainsi leurs prérogatives ; et enfin le rapprochement de France 3 et de France Bleu. En septembre, par ailleurs, Françoise Nyssen se disait favorable à une extension de la contribution à l'audiovisuel public, c'est-à-dire la redevance, à tous les foyers. Selon les calculs, cet élargissement représenterait entre 100 et 150 millions d'euros supplémentaires pour l'État. En 2017, la redevance (139 euros par foyer) a rapporté 3,2 milliards d'euros, dont 66 % à France Télévisions.

Auparavant, le 19 juillet, Delphine Ernotte déclarait aux *Échos* qu'il ne fallait pas résumer « cette réforme aux économies ». Ça en a pourtant l'air, et à tous les étages, de la redevance à la suppression de deux chaînes. D'autant que la présidente ajoutait : « Avec le glissement naturel qui existe dans chaque entreprise et les investissements supplémentaires de 100 millions d'euros que nous devons faire dans le numérique, c'est un effort de l'ordre de 400 millions d'euros que devra faire France Télévisions, soit près de 15 % de nos ressources ».

Dans ce même entretien, Delphine Ernotte ne semblait pas trop affectée par le projet de réforme. Ni par la suppression de France 4 et de France Ô, parce que « notre métier passe de diffuseur à éditeur de programmes,

et c'est pour cela que nous ne pouvons pas garder autant de chaînes linéaires ». Ni par le risque de suppressions d'emplois : entre 2012 et 2018, les effectifs de France Télévisions ont été réduits de 10 %, « soit 800 personnes, en particulier en ne remplaçant pas un départ en retraite sur deux. On sait qu'il y a encore des efforts à faire ». En 2017, le groupe comptait 9 840 équivalents temps plein.

Début octobre, un rapport de plusieurs députés, sous l'égide d'Aurore Bergé, députée LREM des Yvelines, avançait une quarantaine de propositions « pour une nouvelle régulation de l'audiovisuel à l'ère numérique ».

Une régulation nettement libérale. Parmi les propositions, un renforcement de la loi Hadopi pour lutter contre le piratage ; l'autorisation d'une publicité géolocalisée dans le cadre d'une expérimentation de dix-huit mois ; la possibilité pour les chaînes de diffuser des films tous les jours de la semaine ; une extension de la redevance à tous les foyers ;

la suppression de la publicité sur France 5 et sur les antennes de Radio France.

À l'annonce du remaniement ministériel, le 16 octobre dernier, le projet de réforme, maintes fois reporté, est quasiment prêt. À vrai dire, pas vraiment ficelé Rue de Valois, mais plutôt par Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée. Le nouveau ministre » p.24

« On aura des téléspectateurs frustrés par la baisse de qualité. »

p.23 » de la Culture, Franck Riester, se veut un spécialiste de l'audiovisuel public. Il a été membre de la commission des Affaires culturelles, rapporteur des projets de loi Hadopi 1 et 2 sur la propriété intellectuelle. C'est aussi un politique amateur de jeux et de divertissements à la télévision, et favorable à la suppression de toute forme de publicité sur le service public. Confirmant les coupes budgétaires, le 23 octobre, sur France Inter, il prônait un partenariat entre France Télévisions et Radio France, « en mutualisant les moyens pour mobiliser le maximum de ressources ». Quelques jours plus tard, le ministre annonçait que d'ici à trois ans, quand sera supprimée la taxe d'habitation, à laquelle la redevance est adossée, celle-ci prendra une autre forme, tenant compte « de la façon dont les Français ont accès à leurs contenus d'audiovisuel public ». Dans le viseur, bien sûr, les consommateurs de programmes sur ordinateurs, tablettes et smartphones.

Dans l'ensemble, c'est la même ligne de conduite qui se dessine pour cette réforme. Côté syndical, l'inquiétude se porte sur la mutualisation des moyens. Même si l'on n'a pas attendu ce gouvernement pour voir des antennes de France Bleu collaborer avec celles de France 3 sur l'info, pour des émissions politiques ou sportives communes. « Cela n'est pas nouveau, analyse Véronique Marchand, journaliste, secrétaire générale adjointe du SNJ-CGT et déléguée syndicale centrale CGT à France Télévisions. On y est donc favorables, et même à ce que ce soit plus régulier, à condition que ce soit en plus de ce que l'on fait déjà, et non pas à la place. Car dans l'audiovisuel public, quand on parle de "mutualiser", cela signifie diminuer. Le risque est d'aboutir à un appauvrissement. Or, il faut que ce soit un "mieux" et pas un "moins". On doit imaginer faire mieux, et pas au détriment de l'emploi ».

L'emploi : la préoccupation principale. « Parce qu'en fin de compte, rappelle Véronique Marchand, ce sont les salariés qui devront faire des efforts en travaillant plus et en étant probablement payés moins, puisque ces coupes budgétaires vont nécessairement toucher la fabrication des programmes. On retrouve là l'adage libéral selon lequel on peut toujours "faire mieux avec moins". » Or, la télévision est d'abord une industrie de main-d'œuvre et de matière grise. « Il ne s'agit pas seulement de technologie et d'appuyer sur un bouton. D'un côté, on aura des téléspectateurs frustrés par la baisse de qualité des programmes et, de l'autre, des salariés qui souffriront en termes de temps de travail, de rémunération et d'emplois supprimés. On sait déjà que les CDD payeront un lourd tribut, avant qu'on ne s'attaque aux CDI. On peut s'attendre à un plan massif de licenciements qui ne dira sans doute même pas son nom. » Jusque-là, Delphine Ernotte s'en défend, indiquant qu'« il n'y a pas encore de business plan ». Pas encore. Mais a-t-on déjà vu une réforme sans baisse des effectifs ni une altération des programmes ?

DR **Jean-Claude Renard**



Thierry Garrel
Ancien directeur de
l'unité documentaire
d'Arte.

« On pourrait rêver

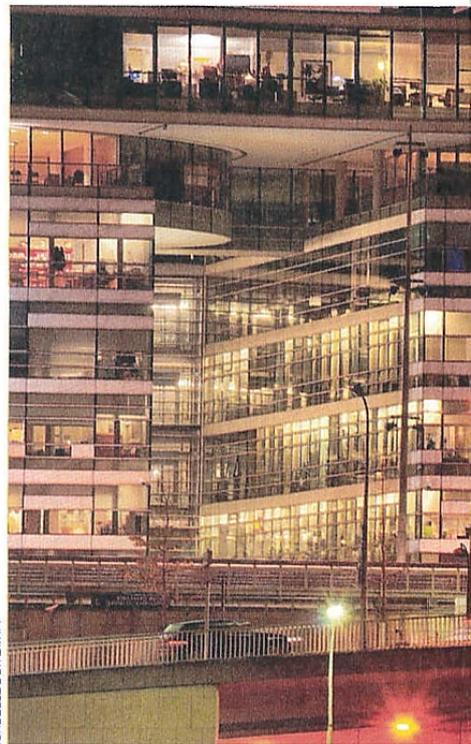
Figure du documentaire sur Arte, **THIERRY GARREL** défend une réforme qui serait moins comptable qu'organisationnelle.

Près de quarante ans dans l'audiovisuel public, de la recherche à la production. Tel est l'itinéraire de Thierry Garrel. À la tête de l'unité documentaire de La Sept, puis d'Arte, de 1987 à 2008, il a accompagné notamment les œuvres de nombre de personnalités, comme Frederick Wiseman, Rithy Panh, Agnès Varda, Amos Gitai, ou encore Nicolas Philibert, Mariana Otero et Didier Cros, favorisant une politique éditoriale ambitieuse. C'est avec la même exigence qu'il observe aujourd'hui la réforme de l'audiovisuel public.

Quel regard portez-vous sur l'évolution de l'audiovisuel public ?

Thierry Garrel : Voilà longtemps que les machines à communiquer font l'objet d'interrogations, à la fois sur les modes de fabrication, les missions, les formes et le renouvellement des programmes. Pierre Schaeffer employait cette métaphore : il disait qu'on avait là « des monstres du quaternaire : un énorme corps avec un tout petit cerveau en haut ! ». C'est la raison pour laquelle les dinosaures ont disparu, ils n'ont pas supporté cet énorme corps ! Ainsi, en s'interrogeant sur ces vastes organisations, on s'est vite aperçu que leur propre gestion les empêchait de remplir leurs missions. Or, pour moi, la télévision est une affaire de santé publique, comme l'éducation. Malheureusement, on observe que ce service s'est appauvri, se méfiant d'objets télévisuels ou radiophoniques un peu risqués. On fait des choses propres, bien cadrées, comme s'il s'agissait d'un modèle pédagogiquement bon, politiquement correct. Ça devrait être tout le contraire. On fait du « reader's digest » pour conforter l'audimat !

On pourra toujours vous dire, par exemple, que le documentaire est partout. Certes, mais on affaiblit en même temps son impact réel sur le public, ce qui est le plus important – non pas pour le « contrôler », mais pour l'aider à mieux être. Un lien direct s'est perdu, faisant de chacun de nous un consommateur. Même sur Arte, qui a abandonné la case des films documentaires « Grand Format », on a l'impression qu'il y a maintenant une friolantise sur la singularité des œuvres... Or, il n'y a pas deux auteurs semblables. Didier Cros, c'est



ISABELLE BOTTEVAEP

Didier Cros ! Avec son rapport personnel au monde qui fait que personne ne peut l'imiter.

Comment observez-vous les coupes budgétaires, qui touchent principalement France Télévisions mais aussi l'ensemble de l'audiovisuel public ?

Pour France Télévisions, c'est énorme et regrettable. Ce sont des coupes qui affectent le budget global. C'est la raison pour laquelle il vaut mieux compter sur un budget affecté par la redevance plutôt que sur une dotation de l'État, qui, au gré des années, peut évoluer et surtout diminuer. C'est ainsi que la télévision grecque a été fermée. Quand on procède à des restrictions budgétaires pareilles, même si on ne connaît pas encore les pourcentages des coupes dans tel ou tel secteur, on peut être absolument certain que cela affectera les programmes, car c'est là que circule l'argent. Et cela touchera nécessairement la fiction et le documentaire.

La suppression de la publicité est-elle une bonne idée ?

La publicité est devenue un problème à partir du moment où on a commencé à transférer les financements au lieu d'augmenter la redevance. En pensant que la publicité pourrait financer le secteur, on a créé un cercle vicieux. D'abord en mettant les programmes entre les mains des annonceurs, qui ont très vite contrôlé les grilles. Le fait d'asservir des cases

d'une autre table rase»



La fiction et le documentaire seront les premières victimes des coupes budgétaires.

à des espaces publicitaires modifie la *prime time*, qui devient commercial, sans quoi les annonceurs se retirent. Au mieux, on est obligé de faire des concessions.

Une fois que le mal est fait, dire que l'on va supprimer la publicité, comme cela a été évoqué un certain nombre de fois, est hypocrite. Cela ne tient que si on augmente simultanément la redevance. Mais qui osera le faire, quel que soit le gouvernement ? L'argent public est toujours limité (limité, rappelons-le au passage, par les paradis fiscaux et les obscènes « optimisations fiscales »). Dans ce sens, les chaînes privées, qui évidemment se réjouissent d'une suppression de la pub sur le service public, même si l'essentiel est déjà parti chez les Gafa (1), rêvent d'un service public à l'américaine, exsangue, faisant constamment appel aux dons, au mécénat.

La clé, c'est donc la redevance...

Quand on me demande à quelle hauteur je la fixerais, je dis toujours « un peu plus haut encore », sans donner de chiffre. Le décrochage voulu par François Léotard [ministre la Culture de 1986 à 1988, NDLR] il y a trente ans pour des raisons électoralistes n'a jamais été rattrapé, ce qui a entraîné une paupérisation de l'audiovisuel public. La bonne idée, maintenant, serait d'élargir l'assiette de la redevance, sachant qu'il s'agit d'une taxe spécifique, allant directement à l'audiovisuel. Cet élargissement doit justement toucher essen-

tiellement les grandes compagnies que sont les Gafa (2). Cela n'empêche pas de se poser la question de la légitimité de la redevance. Dans ce sens, le référendum suisse [initié par les néolibéraux, NDLR] portant sur son éventuelle suppression est éclairant. La population a refusé la suppression à plus de 70 %, alors que le montant de cette taxe s'élève à 387 euros par an, conférant une obligation d'exigence à la télévision suisse. Le service public français devrait aller dans ce sens.

En termes de coûts, doit-on continuer d'externaliser nombre de programmes plutôt que de les produire en interne ?

Ce fonctionnement est d'autant plus scandaleux qu'il coûte très cher. Ce n'est sans doute pas par hasard qu'un animateur connu a été débarqué récemment [Patrick Sébastien, NDLR]. Les industries du divertissement sont des excroissances, mais les gens qui organisent le divertissement ont acquis une puissance médiatique telle qu'ils imposent leurs conditions financières. Ce sont des sommes gigantesques qui sont engouffrées ici, avec la justification perverse que les émissions concernées réalisent de grosses audiences, qui elles-mêmes génèrent des recettes publicitaires. Mais qui a dit qu'il fallait au service public le plus grand nombre de téléspectateurs à tout instant ? Que l'on serve l'ensemble

de la population des téléspectateurs successivement, oui, puisque c'est financé par la collectivité, mais à tout instant...

Comment jugez-vous la suppression de France 4 et de France Ô ?

Que dire, sinon que France Ô a raté sa mission ? Le référendum sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, qui n'a pas été traité – ou mal –, en est un exemple. Sur NC La Première, entité de France Ô, il ne s'est rien passé côté kanak ! On ne s'est pas posé la question de la fonction sociale de la télévision, ni celle de ses enjeux en termes de santé publique. Pourtant, à l'ouverture d'un canal, la première question devrait porter sur son rôle d'éditeur de programmes. C'est valable pour toutes les chaînes, de France Ô à France 4.

Quelle serait selon vous une bonne réforme de l'audiovisuel public ?

Une réforme qui ne serait pas comptable mais structurelle. On pourrait rêver d'une autre table rase, comme il y a eu La Sept puis Arte, quand on a d'abord pensé programme et ensuite organisation. La raison d'être d'une chaîne, c'est le programme. Nous avons construit des écoles pour éduquer les enfants, qu'on ne nous demande pas de faire des enfants pour remplir les écoles ! C'est pareil pour l'audiovisuel public, quand on vous demande un projet qui puisse coller à une grille. Il faut fonctionner à l'inverse. La grille ne doit être organisée que pour bâtir un ensemble d'objets et les rendre compréhensibles.

La question à se poser est : comment introduire un programme puissant et durable avec un fort impact ? Il ne s'agit pas de se demander comment remplir les tuyaux – des tuyaux qu'on nourrit de programmes jetables. Il existe une sous-conscience des enjeux, une méconnaissance, à l'extérieur, du « comment cela s'organise » et, à l'intérieur, du « comment cela pourrait s'organiser pour être une meilleure machine ». Meilleure dans sa fonction éditoriale et sa nécessité de créer ou de repérer des objets originaux. Si le programme est au centre, et non pas à la périphérie, alors ce sont les professionnels des programmes qui doivent avoir le pouvoir. Or, ils ne l'ont pas. Celui-ci appartient à la structure.

Il existe trop de niveaux décisionnels. Quand il y a trop de filtres, on produit « moyen ». Avec des maisons de production qui garantissent le minimum, proposent toujours les mêmes formes, les mêmes styles, un robinet d'eau tiède. Mais le service public se doit de produire de l'extrême, pas du moyen ! Cela ne passera pas par une réforme globale, mais par une réforme organisationnelle. Aujourd'hui, les chargés de programmes sont des chiens battus, ou dans l'autocensure, ou devenus cyniques, ou bien ils se battent dans des proportions énormes pour des résultats minimes. S'il y a des auteurs, des personnes qui ont de l'ambition, il faut également qu'il y en ait qui soient capables d'entendre cette ambition, pour « mettre en circulation des objets inquiétants », comme disait Jean Rouch. ●

La télévision est affaire de santé publique, comme l'éducation.

(1) Les géants du web que sont Google, Apple, Facebook et Amazon.

(2) Les Gafa + Netflix.